



Envoyé en préfecture le 26/10/2022

Reçu en préfecture le 26/10/2022

Publié le 27 OCT. 2022

ID : 085-200061265-20221024-DL2022\_8\_09-DE

République Française

Département  
de la Vendée

Canton de  
SAINT HILAIRE DE  
RIEZ

Centre Intercommunal  
d'Actions Sociales

"PAYS DE SAINT  
GILLES CROIX DE  
VIE"

Siège :  
4 rue du Soleil Levant  
CS 63669  
85806 Saint Gilles Croix  
de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil  
d'administration : 29

Membres en exercice :  
29

Membres présents : 15

DELIBERATION  
DL CIAS 2022-8-09

Certifié exécutoire par le  
Président compte tenu de :  
- la transmission en Sous-  
Préfecture le : 26 OCT. 2022  
- la publication le : 27 OCT. 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Du Centre Intercommunal d'Actions Sociales du  
"Pays de Saint Gilles Croix de Vie"

Séance du 24 octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 24 octobre, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Actions Sociales du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, dûment convoqué le 19 octobre 2022, s'est réuni à 18h salle 1 du siège de la Communauté d'Agglo, sous la Vice-Présidence de Monsieur Jean SOYER.

Conseillers présents : Nicole ARCHAMBAUD, Christine BERNARD, Mylène BLANCHARD, François COURTIN, Céline DELOMME, Thierry FAVREAU, Catherine GALAND, Marie Renée GAZEAU, Muriel HABERT, Nelly HERROU, Nadine LECART, Dominique MALARY, Françoise NINEUIL, Denise RENAUD, Jean SOYER.

Conseillers absents et excusés : Roselyne ARCHAMBAUD, Maryse AUGUIN, Béatrice BESSONNET, Séverine BESSONNET LE CLEC'H, François BLANCHET, Guillaume BOSSARD, Raphaël CHAUSSIN, André COQUELIN, Isabelle DURANTEAU, Sabrina PROUTEAU, Philippe ROUSSEAU, Jocelyne SERVADEI, Dominique SIONNEAU, Jean-Michel VINTENAT.

Pouvoirs : Béatrice BESSONNET à Marie-Renée GAZEAU, Séverine BESSONNET LE CLEC'H à Mylène BLANCHARD, François BLANCHET à Jean SOYER, Jean-Michel VINTENAT à François COURTIN.

Catherine GALAND est désignée secrétaire de séance.

La semaine bleue 2023

Centre Intercommunal d'Actions Sociales  
ZAE du Soleil Levant  
CS 63669 - Givrand  
85806 Saint Gilles Croix de Vie Cedex

Téléphone 02 51 55 55 55  
Courriel [cias@payssaintgilles.fr](mailto:cias@payssaintgilles.fr)



L'objectif serait de proposer à nouveau un spectacle dans le cadre de la semaine bleue. Ce spectacle serait « Suzanne », proposé par Familles Rurales. C'est une pièce drôle et sensible qui raconte sans tabou la rencontre improbable de deux générations que tout oppose.

Les besoins en termes de salle de spectacle pour cette représentation est d'une scène de 6m x 6m.

Le coût du spectacle est de 1 800 €.

Nous avons mis une option pour le mardi 3 octobre 2023.

Il est proposé d'inviter les résidents des différents établissements présents sur le territoire.

La prise en charge de cette action est envisagée par la Conférence des Financeurs, sous réserve d'un accord de mettre en place une action unique dans le cadre de la semaine bleue.

Le spectacle serait proposé gratuitement aux participants.

**Le Conseil d'Administration,**  
Dûment convoqué,  
Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu le code de l'action sociale et des familles,  
Vu le rapport,  
Considérant que les crédits seront inscrits au BP 2023,  
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

**Article 1 : APPROUVE la mise en œuvre du spectacle « Suzanne » dans le cadre de la semaine bleue dans les conditions citées au rapport, pour l'année 2023 ;**

**Article 2 : DECIDE de la gratuité de ce spectacle ;**

**Article 3 : APPROUVE le dépôt de dossier d'appel à projet auprès de la Conférence des Financeurs ;**

**Article 4 : PRECISE que les crédits seront ajoutés au BP 2023 ;**

**Article 5 : AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document en exécution de la présente délibération.**

Fait et délibéré,  
Les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie conforme,

**Givrand, le 25 octobre 2022,  
Le Vice-Président du CIAS,**

Signé électroniquement par : Jean  
Soyer  
Date de signature : 26/10/2022  
Qualité : CIAS Pays de Saint Gilles  
Vice-Président  
**Jean SOYER**

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et / ou notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*